

Migration: le Maroc va abriter la représentation permanente de l'ICMPD

09.11.2022 Migration: le Maroc va abriter la représentation permanente de l'ICMPD

Le gouvernement du Maroc et le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) ont conclu, jeudi à Rabat, un accord relatif à l'établissement d'une représentation permanente du Centre dans le Royaume.

Paraphé par le directeur général des relations bilatérales au ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Fouad Yazourh, et le directeur général de l'ICMPD, Michael Spindelegger, en marge de la 3ème Conférence pair-à-pair du programme Euromed Migration V, cet accord est à même de permettre une coopération plus renforcée avec les États membres du Centre et les partenaires financiers pour le lancement d'initiatives conjointes dans des domaines d'intérêt commun.

Il s'agit de la migration et de la mobilité légale, de la gestion des questions liées à la diaspora, de la lutte contre les trafics et toutes les formes d'exploitation des êtres humains, de l'asile, la protection internationale et de la gestion des frontières.

L'accord porte également sur la concertation étroite et continue relative à la réalisation des actions retenues dans le cadre des différents fora régionaux du dialogue et de coopération sur la migration, notamment le processus de Rabat, et sur la mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial de Marrakech.

La mise en place au Maroc, par le biais de cet accord, d'un bureau de l'ICMPD a également pour vocation de créer une plateforme africaine afin de favoriser la coopération tripartite avec d'autres pays du Continent sur des projets d'intérêt commun, tels que la formation, le renforcement des capacités, la communication et la réflexion commune sur une gestion positive de la migration.

S'exprimant à cette occasion, M. Spindelegger a qualifié cet accord d'important, se réjouissant de l'établissement à Rabat d'un siège de l'ICMPD avec une équipe internationale afin de mettre en œuvre nombre de projets en étroite collaboration avec les autorités marocaines.

Il a, dans ce cadre, indiqué que ce bureau sera une plateforme d'échange direct autour des questions d'intérêt commun liées à la migration dans le but d'apporter les réponses appropriées.

« La migration est un vaste sujet et les opportunités de coopération qu'offre ce partenariat le sont tout autant », a-t-il assuré, ajoutant que le siège de l'ICMPD sera un trait d'union entre l'Europe et le Maroc dans le domaine de la gestion migratoire.

Pour sa part, M. Yazourh a affirmé que cette signature témoigne de la qualité et de la profondeur des relations qui lient les deux partenaires depuis plusieurs années, faisant part de la volonté de poursuivre cette action commune pour la concrétisation de plusieurs objectifs, dont l'identification des moyens de mise en œuvre des différents plans d'action et déclarations adoptés.

Il a, à cet égard, souligné l'engagement du Maroc à implémenter les objectifs du Pacte de Marrakech pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ceux du Dialogue 5+5, ainsi que les conclusions de cette Conférence, qui se tient les 9 et 10 novembre courant à Rabat, et ce dans l'optique de renforcer la politique migratoire du Royaume.

Organisée par l'ICMPD et le ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, avec le soutien de l'Union européenne, la 3ème Conférence pair-à-pair du programme Euromed Migration V se veut une occasion de faire le point sur les avancées de la gouvernance des migrations dans la région euro-méditerranéenne quatre ans après l'adoption du Pacte de Marrakech et d'explorer de nouvelles approches de coopération internationale pour une gestion efficace, novatrice, responsable et mutuellement bénéfique de la migration et de la mobilité.

Source

: <https://maroc-diplomatique.net/migration-le-maroc-va-abriter-la-representation-permanente-de-licmpd/>